

COMMUNE DE THEIX-NOYALO

DECISION DU MAIRE N°2024/048

Objet : Marché 2024-05- Création, mise en ligne, maintenance et hébergement du site internet de la commune- attribution du marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération du 11 janvier 2021, modifiée par délibération du 13 décembre 2023, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la consultation lancée le 18 mars 2024, en procédure adaptée, relative à la création, la mise en ligne, la maintenance et l'hébergement du site internet de la commune ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi ;

Le maire de la commune de Theix-Noyalo,

DECIDE

1°) d'approuver la signature du marché relatif à la création, la mise en ligne, la maintenance et l'hébergement du site internet de la commune, avec la société INOVAGORA à Compiègne (60200), portant sur son offre de base comprenant :

- la refonte du site internet pour un montant de 14 100,00 € HT ;
- L'hébergement du site internet pour un forfait annuel de 240,00 € HT ;
- La maintenance du site internet pour un forfait annuel de 480,00 € HT.

2) d'en informer le conseil municipal au cours de sa prochaine réunion.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet du Morbihan.

Fait à Theix-Noyalo, le 09 juillet 2024

Le Maire

Christian SÉBILLE



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affiché le : 11/07/2024